



Direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation

Service Denrées alimentaires, Aliments pour animaux et Autres Produits de consommation

Liste des eaux minérales naturelles qui sont reconnues et qui sont autorisées à être mises dans le commerce conformément à l'arrêté royal du 8 février 1999 concernant les eaux minérales naturelles et les eaux de source

Désignation commerciale	Nom de la source	Lieu d'exploitation
Bru	Bru	Chevron
Chaudfontaine	Thermale	Chaudfontaine
Chevron	Monastère	Chevron
Christianabronnen	Christiana	Gavere
Clémentine	Clémentine	Spixhe
Ginstberg	Ginstbergbron	Scheldewindeke
Harre	Harre	Werbomont-Ferrières
Koningsbronnen	Koning	Brakel
Love my planet®	L'OR	Chevron
Ordal	Ordal	Ranst
Spa	Marie-Henriette	Spa
Spa	Barisart	Spa
Spa	Reine	Spa
Sty	Sty	Céroux-Mousty
Sunco	Sunco	Ninove
Toep	Toep	Brakel
Top	Top	Brakel
1	Volette	Etalle
Val	Val	Boortmeerbeek
Valvert	Valvert	Etalle
Villers Monopole	Villers	Villers-le-Gambon